

La police, agent central de délimitation de la communauté stato-nationale

Adrien Mével

▶ To cite this version:

Adrien Mével. La police, agent central de délimitation de la communauté stato-nationale. Gouvernement & action publique, 2023, 12 (3), pp.199-207. 10.3917/gap.233.0199 . halshs-04762489

HAL Id: halshs-04762489 https://shs.hal.science/halshs-04762489v1

Submitted on 4 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Adrien Mével Doctorant en science politique Laboratoire Arènes – UMR 6051 Université de Rennes

Lectures croisées

La police, agent central de délimitation de la communauté stato-nationale

Stefan Le Courant (2022) Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État Paris, Éditions du Seuil

Sébastian Roché (2022)

La nation inachevée : la jeunesse face à l'école et la police

Paris, Grasset

Guy Ben-Porat, Fanny Yuval (2019)

Policing citizens: Minority Policing in Israel Cambridge, Cambridge University Press

L'existence¹ de pratiques discriminatoires² par la police de sécurité publique est en France un fait bien établi : divers travaux ont ainsi montré que des éléments comme la couleur de peau sont déterminants dans la sélection par les policiers des cibles de leur suspicion et donc des contrôles d'identité (Jobard et al., 2012 ; Jounin et al., 2015 ; pour une synthèse sur le sujet, voir Maillard, 2019), constat sur lequel se sont fondés des rapports institutionnels (Défenseur des Droits, 2017 ; Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT, 2021). Ces discriminations sont depuis plusieurs décennies l'objet de politisation par des mouvements issus de quartiers populaires et les différents comités « Vérité et Justice » (Pregnolato, 2017), et l'État a déjà été condamné à deux reprises pour faute lourde du fait des « contrôles au faciès ». La recherche s'est surtout dirigée vers la démonstration de ces biais de sélection, ainsi que les causes individuelles ou systémiques de ces discriminations, tandis que le déroulement concret de ces interactions entre police et individus de populations minoritaires ainsi que les effets des pratiques discriminatoires auxquelles elles donnent lieu ont été jusque récemment peu étudiés (Maillard, 2023 ; Terrasse, 2019). La littérature de langue anglaise s'est plus directement confrontée à cet enjeu, montrant notamment que le traitement des personnes par les agents de police influe de manière décisive sur la confiance et la légitimité accordées à l'institution, la perception d'un traitement inapproprié et discriminatoire générant ainsi une défiance envers les forces de l'ordre (Gau et Brunson, 2010 ;

-

¹ Je remercie les lecteurs et lectrices et les responsables de la rubrique « Lectures » de Gouvernement et action publique, ainsi que Jacques de Maillard et Thomas Aguilera pour leurs retours et conseils.

² Nous entendons par pratiques discriminatoires des actes d'agents publics défavorables à certains individus en raison de leurs caractéristiques sociales., et en particulier en raison de l'origine supposée.

Hough et al., 2010; Huq, Tyler et Schulhofer, 2011). Cette démarche de recherche a pu être importée dans des travaux français (Lévy, 2016; Roux, 2017; Roux et Roché, 2016).

Nous présentons ici trois livres qui contribuent à ouvrir l'étude des conséquences des discriminations sur les personnes et les sociétés. Dans l'ouvrage issu de sa thèse, Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État (Éditions du Seuil, 2022) Stefan Le Courant relate le parcours d'étrangers³ dans leur quête d'une situation stable en France, ce qui passe notamment par la régularisation administrative. Tant que cet objectif n'est pas atteint, ceux qui sont alors des « sans-papiers » sont maintenus dans une ambivalence épuisante : considérés comme une menace (identitaire, sociale, sécuritaire, sanitaire) ils sont soumis au risque de rétention et d'expulsion. Les institutions représentant la communauté nationale qu'ils souhaitent intégrer - au nombre desquelles les forces de l'ordre - sont alors en charge de rappeler leur caractère indésirable et leur position d'exclu. Les sans-papiers sont donc une cible explicite de politique publique, et l'un des objectifs du regard policier consiste ainsi à déceler leur présence. L'intervention policière rappelle alors la différence légale entre personnes françaises, étrangères autorisées et non autorisées, ce qui peut prendre la forme de discriminations illégales : parmi les facteurs de déclenchement d'un contrôle visant à vérifier la situation administrative d'un individu, la couleur de peau et la localisation géographique jouent un rôle clef et s'avèrent être des facteurs de discrimination - étant précisé que les sans-papiers suivis par l'ethnographe sont non-Blancs.

Ensuite, le livre de Sébastian Roché, *La nation inachevée*. *La jeunesse face à l'école et la police* (Grasset, 2022) pose la question de l'effet des discriminations institutionnelles sur le sentiment d'appartenance culturelle et politique des adolescents et adolescentes. Il s'agit ici de se concentrer notamment sur des individus qui sont cette fois formellement citoyens, mais qui se distinguent du groupe majoritaire par une ascendance extra-européenne (relevée par questionnaire) et le phénotype non-blanc, et pour lesquels l'expérience d'un traitement différencié objective l'assignation àun statut inférieur. Alors que ces jeunes vivent dans une société profondément marquée par un principe de cécité aux différences phénotypiques (*colour-blindness*) et par le déni du racisme structurel (Escafré-Dublet, Guiraudon et Talpin, 2023), ils et elles font au contact de la police l'expérience concrète de la discrimination au sens juridique :un traitement différencié et défavorable fondé sur un critère légalement constitué comme répréhensible, en l'occurrence leur couleur de peau.

Enfin, le livre de Guy Ben-Porat et Fany Yuval, *Policing Citizens*: *Minority Policy in Israel* (Cambridge University Press, 2019) présente pour nous un double intérêt: il permet ici de sortir du cadre français en introduisant des éléments d'analyse d'une société particulière dans sa formation et qui, de ce fait, est extraordinairement riche pour envisager les dynamiques d'assimilation et d'exclusion civiques et nationales; ensuite, il sort d'un raisonnement bilatéral opposant État et société majoritaire d'une part et minorités d'autre part, pour amorcer un travail de comparaison de différentes minorités et de leur rapport contrasté à la police.

_

³ Les individus suivis par Stefan Le Courant sont quasi exclusivement des hommes, ce qui est selon l'auteur le reflet d'une focalisation des institutions publiques sur les sans-papiers masculins (p. 19). Par conséquent, nous emploierons le masculin pour en parler.

Ces trois ouvrages mettent en perspective les discriminations exercées par les organisations policières sur leurs publics. Ces expériences s'incarnent de manière variée : elles se manifestent par le fait de concentrer l'attention policière, ou au contraire de ne pas la retenir (y compris lorsqu'on la sollicite); elles se traduisent aussi par la façon dont se déroulent ces interactions, et ce sur quoi elles débouchent. Ces ouvrages vont cependant au-delà du constat de la discrimination, non vers l' « amont » (en remontant la logique des discriminations vers les intentions et les causes internes aux organisations), mais vers l'« aval », c'est-à-dire les effets du racisme institutionnel (Sala Pala, 2010) sur les personnes qui le subissent. Se situer au niveau des récepteurs de l'action policière permet de mettre en évidence les fonctions latentes de l'institution policière, l'application des hiérarchies et des filtres déterminant les contours de la communauté politique. Les rapports complexes et ambivalents des minorités à l'institution apparaissent alors dans ces ouvrages comme le reflet du rôle des forces de l'ordre dans la construction et la délimitation du « peuple d'État », et dans la distinction entre citoyens ou citoyennes et non-citoyens et non-citoyennes selon différents critères : administratif, culturel, civique. Ce faisant, les ouvrages s'inscrivent dans une définition de la police comme institution au mandat politique (Manning, 2003, p. 41-42) ; le racisme policier est ainsi dans chaque cas replacé dans un contexte plus large de racisme structurel ou systémique qui dépasse cette institution (Le Courant p. 95, Ben-Porat et Yuval p. 109, Roché p. 317).

La police et le stigmate de l'extranéité

C'est en s'appuyant sur les relations qu'il a nouées en tant que bénévole de la Cimade et sur le prolongement de certaines d'entre elles en amitiés de plusieurs années que Stefan Le Courant retrace les trajectoires de ceux qui s'avèrent parfois excéder nettement le seul statut d'enquêté. Fondé sur une observation ethnographique participante, le livre fait preuve d'une grande minutie empirique, s'appuyant sur des moments vécus avec ces personnes immigrées au guichet des administrations, en rétention ou dans l'espace privé, permettant d'apporter de riches et divers éléments de compréhension de la situation de sans-papiers. La police ne semble à première vue ne jouer qu'un rôle mineur dans l'enquête : en effet, l'auteur assume de ne pas avoir cherché à enquêter au sein de l'institution, du fait de la fermeture de celle-ci, des délais des demandes d'accès au terrain et de l'incertitude importante quant au succès même de l'entreprise. Pourtant, cela ne signifie pas que la police est absente de cette enquête : le statut de bénévole de la Cimade et d'acteur de fait de la politique publique étudiée donne à l'auteur l'accès à des espaces de privation de liberté ainsi qu'à certaines coulisses et à quelques échanges avec les agents. Lorsque l'enquête s'extrait des espaces de rétention, des centres de rétention administrative (CRA) et des commissariats, la police n'en devient pas pour autant absente de la vie des sans-papiers; au contraire, sa présence est diffuse, et les discussions avec les enquêtés ainsi que les éléments d'observation qui constituent le matériau rendent sensibles à quel point leur existence entière est structurée par l'évitement des forces de l'ordre.

La place particulière qu'occupe la police dans l'existence des sans-papiers tient bien sûr à sa capacité à placer en rétention une personne visée par une OQTF (obligation de quitter le territoire français) et à exécuter des reconduites à la frontière. L'institution peut cependant être

déjouée : le chercheur montre en effet que les sans-papiers développent des connaissances pratiques sur l'organisation, comme lorsqu'ils apprennent à distinguer les agents de surveillance de la ville de Paris (qui ne peuvent réaliser de contrôle d'identité d'initiative et en autonomie) des policiers nationaux (p. 119), ou encore lorsque pour éviter un contrôle un enquêté prend le parti de feindre la surdité (p. 136). Ce dernier cas montre que la connaissance des logiques de l'organisation est essentielle : la focalisation de la police sur la production de chiffres d'interpellation permet à qui apparaîtra comme le mauvais client de passer entre les mailles.

En effet, Stefan Le Courant met en exergue le fait que la politique française de gestion de l'immigration produit moins d'expulsions qu'elle n'organise une pression policière générant exclusion et précarité multidimensionnelle - juridique, économique, symbolique, affective et émotionnelle. Cette place statistiquement marginale de l'expulsion a des implications dans les relations entre sans-papiers et policiers : la reconduite à la frontière n'est pas l'issue systématique de l'interpellation, et cette dernière produit plus sûrement des risques de perte d'emploi et de dégradation symbolique et relationnelle. Ainsi, le rôle essentiel de la police n'apparaît pas comme étant l'expulsion, mais plutôt la dégradation symbolique et la réaffirmation d'une frontière intérieure, celle séparant citoyens et étrangers en règle des immigrés indésirables. Par l'exclusion, les agents de police prennent donc part activement dans la formation du corps national. L'auteur mobilise de ce fait régulièrement la notion de stigmate pour caractériser la situation de l'irrégularité administrative, car si la menace pèse sur la conscience et le quotidien de l'individu occupé à dissimuler sa condition, les conséquences et sanctions sociales les plus lourdes n'adviennent que lorsque le stigmate est révélé (Goffman, 1975). Or la police, par l'outil du contrôle d'identité et le recours aux fichiers, est une institution particulièrement bien équipée pour porter à la lumière cette anormalité, ce qui entraîne l'adoption de « stratégies de séjour » passant par l'évitement du risque d'arrestation (Engbersen, 1999).

La police, entre production et délitement du corps politique et national

La police fait exister la communauté politique en assurantsa délimitation, ce qui passe aussi en traçant une frontière symbolique parmi les détenteurs et détentrices de la nationalité française. C'est ce que montre Sebastian Roché dans *La nation inachevée*, livre qu'il consacre au rôle dans la production moderne du « peuple d'État » de l'école et des forces de l'ordre - nous nous concentrons ici sur cette dernière, laissant ainsi de côté la question scolaire et les discussions pouvant être soulevées par le rapprochement de ces deux institutions. Afin d'étudier la contribution des institutions publiques à la reproduction de l'État-nation, Sebastian Roché part de l'idée de Lipsky (2010) selon laquelle les personnels de première ligne (*street-level bureaucrats*), puisqu'ils incarnent les médiations humaines entre public et État, sont essentiels aux processus d'assignation de statuts et de distribution inégale de biens symboliques. En effet, les rapports ordinaires à l'État par le truchement des agents de guichet renseignent les individus sur ce qu'ils valent aux yeux de l'institution, et en retour contribuent à déterminer leur adhésion nationale et civique (Spire, 2016).

Dans ce travail, fondé sur deux enquêtes collectives européennes comportant un important volet de questionnaire ainsi que l'observation de patrouilles de police, l'auteur se concentre sur une double minorité : légale – il s'agit d'adolescentes et adolescents – et nationale, puisque l'accent est mis sur la comparaison entre les jeunes dont les deux parents sont d'origine métropolitaine ou européenne et ceux dont au moins un parent vient d'un pays extraeuropéen ou de France ultramarine⁴. L'auteur explore les effets de l'origine des individus et de leur « groupe ethnique » (p. 38) ⁵ sur deux variables dépendantes distinctes, le sentiment national et l'adhésion à la culture civique. La première est une variable d'ordre culturel et identitaire, qui s'objective par le fait de se sentir français ou française et par la préférence pour cette nationalité, tandis que la seconde renvoie à l'adhésion à des valeurs politiques, qu'il s'agisse des outils de représentation comme le vote, de la confiance dans la classe politique, ou de valeurs non essentielles à la démocratie comme la laïcité. Cette distinction est fondée sur la différence entre la nation d'une part, et la communauté politique, le « peuple d'État » pour citer le terme que Roché emprunte à Weber, d'autre part.

La force de la démonstration repose notamment dans l'usage de variables intermédiaires permettant de donner de l'épaisseur aux expériences individuelles : l'appartenance à une communauté minoritaire augmente les chances d'être l'objet de contrôles d'identité multiples d'une part, et que ces contrôles soient l'occasion d'un traitement perçu comme brutal et injustifié (tutoiement, recours à la fouille, insultes, violences physiques) d'autre part. Sebastian Roché montre clairement que le fait d'être soumis à des contrôles récurrents est à la fois une expérience bien plus fréquente pour les hommes racisés que pour les femmes - en ce sens, le genre peut renforcer les chances de faire l'expérience de la discrimination -, et un facteur très net de diminution du sentiment d'appartenance nationale et de l'adhésion à la culture civique (p. 295). Il s'agit d'un apport essentiel par rapport aux enseignements de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) : le déni de francité et la dissonance en résultant entre sentiment d'être française ou français et altérisation sociale⁶ n'ont pas que des effets sur les processus d'identification (Simon et Tiberj, 2016), ils abîment également la confiance dans les institutions publiques et le système politique.

Néanmoins, tous les mécanismes causaux avancés ne paraissent pas également robustes : bien que l'auteur rappelle en introduction les limites d'une analyse strictement quantitative, au nombre desquelles la difficulté d'investir de sens des corrélations statistiques (p. 43), son dispositif méthodologique ne paraît pas vraiment toujours se confronter à ce problème, et certaines propositions analytiques soulèvent des interrogations. C'est par exemple le cas

_

⁴ Précisons qu'il s'agit pour le chercheur de s'approcher de l' « apparence ethnique » (p. 268), c'est-à-dire de saisir les chances de racialisation par la couleur de peau sans recourir à l'autodéclaration directe des individus

⁵ D'autres variables sont testées, tels la délinquance autodéclarée, le genre ou le niveau socioéconomique, mais elles s'avèrent plus faiblement explicatives.

⁶ « On qualifiera « d'altérisation » le processus de renvoi à des origines non françaises (ou de déni de la qualité de Français), qui concerne les personnes dont l'apparence ou d'autres caractéristiques personnelles (l'accent, par exemple) donnent à penser qu'elles ont une relation à l'immigration », (Simon et Tiberj, 2016).

lorsqu'il est écrit que la sollicitation d'une aide policière augmente l'adhésion à la laïcité (p. 299) qui laisse se demander si, par exemple, ce n'est pas plutôt le fait d'adhérer au préalable aux valeurs et institutions politiques qui détermine les chances de faire appel à la police en cas de problème.

Des minorités plurielles : les enseignements du cas israélien

Dans leur ouvrage, Guy Ben-Porat et Fany Yuval comparent les rapports à la police, à l'État et à la nation de quatre minorités distinctes: la communauté arabe, les descendants et descendantes d'Éthiopie, les Haredim⁷ et les personnes originaires de l'ex-URSS. Par débordement, l'auteur et l'autrice montrent que la façon dont les individus minorisés envisagent la police est révélatrice de leur intégration sociale. Ainsi, bien que les variables étudiées ne soient pas exactement les mêmes que celles analysées dans *La Nation inachevée*, deux éléments sont très similaires. Le premier est d'envisager les fonctionnaires de police comme des acteurs de médiation entre les institutions étatiques et le public, et ce faisant, de placer au centre de l'analyse la très forte charge symbolique dont sont investies ces agents, lesquels engagent par métonymie le poids des structures politiques dans leurs actions routinières de classification et du choix du mode de traitement réservé aux individus. Le second est la distinction entre l'identité nationale et la citoyenneté.

Concernant les résultats comparatifs, la mise en regard du matériau produit sur les différentes minorités génère des résultats nuancés et fait apparaître la complexité des rapports à la police et à la communauté politique. Le rapport politiquement conflictuel des Haredim à la police dans le cadre de manifestations nourrit une revendication de marginalité vis-à-vis de la communauté politique, alors même que l'adhésion à une identité nationale fondée sur la judéité est très forte. La discrimination policière subie par les descendantes et descendants d'Éthiopie rend particulièrement sensible l'altérisation dont ils et elles sont l'objet par les institutions israéliennes et exprime à leurs yeux la mise en doute de leur loyauté civique. Les personnes immigrées en provenance d'ex-URSS n'ont pas de sentiment de stigmatisation policière, et l'absence de critique structurelle adressée à l'organisation est l'un des signes d'une intégration sociale favorable, tandis que les individus identifiés comme Arabes rejettent fortement une institution symbolisant leur statut de demi-citoyenneté tant par une brutalité policière souvent létale que par une faible implication dans la lutte contre une criminalité affectant durement cette population.

Si l'on compare le dispositif méthodologique à celui de *La Nation inachevée* avec lequel il partage le plus de points communs, il a la particularité de déployer un protocole de méthodes mixtes, les *focus groups* permettant un enrichissement des résultats obtenus par le traitement du questionnaire (Aguilera et Chevalier, 2021, p. 383-384; Cyr, 2017). Cependant, l'usage qui est fait de la base de données quantitatives est peu avancé : l'auteur et l'autrice s'en tiennent à des tris à plat, ce qui illustre certes les contrastes de distribution des réponses entre la minorité étudiée et le groupe de contrôle ou entre minorités, mais ne permet pas de mettre à l'épreuve le caractère explicatif d'autres variables. Le résultat en ressort paradoxalement comme

_

⁷ Littéralement « craignant Dieu », Juifs ultra-orthodoxes.

homogénéisant à l'échelle de chaque communauté étudiée, et si l'existence de variations internes est bien envisagée, elle n'est étayée que par des éléments qualitatifs suggérant plus que démontrant l'existence de sous-groupes (qu'il s'agisse par exemple des différences intergénérationnelles parmi les descendantes et descendants d'Éthiopie ou des différences entre Haredim de frange « modérée » et « radicale »). De ce point de vue, les outils mobilisés par Sebastian Roché donnent une idée de ce qui aurait pu approfondir cette enquête, notamment des régressions linéaires multiples permettant de déterminer plus finement le poids de différentes variables.

Discussion

Un premier apport de ces différents travaux est de dépasser la focalisation sur les seuls contrôles d'identité, pour explorer la pluralité des modalités de relation à la police. L'enquête de Stefan Le Courant fait ressortir deux situations, l'évitement constant et la détention. Dans le premier cas, la police est paradoxalement rendue omniprésente par le souci de ne jamais la croiser ni d'éveiller les soupçons des agents et agentes : les catégories de classement - les « alarmes » policières – sont donc fortement intégrées par les sans-papiers. Dans le second cas, l'auteur montre une surprenante symétrisation : la détention est certes une occasion d'assurer la domination policière sur les personnes étrangère, mais elle ouvre aussi des interstices de discussion dans lesquels les policières et policiers elles et eux-mêmes se présentent comme n'adhérant pas nécessairement aux modalités de la politique de recherche et d'expulsion des sans-papiers qu'ils et elles mettent pourtant en œuvre. Sebastian Roché, quant à lui, intègre à son étude des formes d'interaction entre police et public auxquelles on ne pense pas spontanément, mais dont il montre les effets importants sur les jeunes, comme les interventions en milieu scolaire. Enfin, Guy Ben-Porat et Fanny Yuval ne prennent pas seulement en considération les actions enclenchées à l'initiative de la police - comme les contrôles d'identité - mais aussi les interventions réactives. Ce faisant, l'auteur et l'autrice montrent que les critiques de la police peuvent se cristalliser sur des pratiques ressenties comme du harcèlement policier (over-policing), sur le sentiment d'un désinvestissement et d'une négligence (under-policing), voire combiner ces deux aspects. En conséquence, on peut voir dans ces travaux de recherche une invitation, non pas à se détourner du cas particulier du contrôle d'identité proactif – dont on sait qu'il est central aux pratiques des agents et agentes de voie publique (Gauthier, 2012; Maillard et al., 2016) - mais à embrasser plus souvent d'autres formes de relation.

Un deuxième apport important réside dans l'analyse des mécanismes de reproduction de la communauté politique. Les trois livres convergent sur l'importance cruciale de l'institution policière dans la médiation entre l'entité stato-nationale et les individus : lorsque le traitement par les forces de l'ordre est tenu pour discriminatoire et injuste, l'identification à la communauté politique et nationale se distend. C'est là un premier point assez novateur, car si les effets dégradants sur la confiance dans la police de contrôles tenus pour abusifs sont à présent bien démontrés, les répercussions sur les institutions et les valeurs politiques représentent un acquis plus récent de la recherche. Le croisement de ces trois ouvrages montre que cette dégradation touche à la fois les sans-papiers, les personnes de nationalité françaises minorisées sur la base de leur phénotype, et les minorités ethniques israéliennes. Les effets

retours des opérations policières vont donc au-delà des simples rapports entre les forces de l'ordre et ses publics, et jouent un rôle dans la création ou la destruction du lien social et politique.

Ces ouvrages montrent que les cibles de l'action policière ont cependant des réactions ambivalentes face au traitement discriminatoire : on sait que l'expérience de contrôles arbitraires peut nourrir un rapport conflictuel à la police (Terrasse, 2019), mais ces enquêtes mettent en évidence des réactions plus diverses et nuancées. La blessure identitaire qu'entraîne le fait d'être un point focal de l'attention policière peut être la cause d'un certain cynisme, voire de l'envie de petites revanches : c'est le cas du sans-papier qui, une fois régularisé, saute le tourniquet du RER pour reprendre à l'État un peu de ce qui lui a pris (p. 229). Néanmoins, les expressions du désabusement cohabitent avec des demandes adressées aux institutions : d'une plus grande présence policière pacificatrice (Arabes en territoire israélien), d'une meilleure reconnaissance civique (descendants et descendantes d'Éthiopie), de la délivrance de titres de séjour pour sanctionner une attitude de travailleur exemplaire (sans-papiers), ou simplement de la levée du perpétuel soupçon policier.

Des deux points précédents découle un résultat : les discriminations policières érodent la valeur conférée à l'identité nationale et civique. Stefan Le Courant montre que le traitement que les institutions administratives et policières réservent aux sans-papiers engendre une conception dégradée de soi-même, mais aussi d'un État perçu comme irrationnel et incohérent et avec lequel s'opère un désalignement moral. Ce hiatus, qu'il entraîne une démarche de sortie du territoire ou non, produit en tout cas des situations de blessures identitaires, voire de ressentiment vis-à-vis de la communauté politique. Dans le cas israélien, le tableau que dressent Guy Ben-Porat et Fanny Yuval est celui d'un rapport aux institutions, à la nation et à la citoyenneté contrasté entre minorités. Le lien à la police s'intègre alors dans un circuit de renforcement : les modalités d'intégration sociale des individus minorisés contribuent à déterminer les pratiques policières à leurs égards ainsi que le regard qu'ils portent sur l'organisation, ces pratiques et ces appréciations confirmant ou infléchissant la place qu'ils estiment occuper dans la société. Dans le cas français, Sebastian Roché est plus affirmatif quant au sens de la causalité : alors qu'il a été montré par ailleurs que les jeunes personnes minorisées ne témoignent pas à l'orée de l'adolescence d'une distance particulière à la communauté nationale et politique (p. 122), il apparaît que cette distance résulte de la socialisation secondaire au contact notamment de la police. Pourtant, cette dégradation ne crée pas de rupture avec la communauté politique, et l'on trouve dans les trois livres des signes de luttes collectives pour la reconnaissance et des entreprises de politisation et de contestation de la façon dont la police délimite le « peuple d'État » : mouvements de grève et d'occupation de sans-papiers, manifestations de personnes soumises aux discriminations, ou plus implicitement par la redéfinition de principes républicains, comme la laïcité, de manière plus inclusive.

Par le fait de réfléchir à la contribution de la police à la délimitation de la nation, ces travaux peuvent faire penser à la proposition de Fabien Jobard (2012) sur le rôle de la police comme acteur d'un « décisionnisme sociologique ». D'inspiration schmittienne, ce décisionnisme est la capacité à distinguer de manière discrétionnaire l'ami de l'ennemi, le citoyen de l'étranger,

ce dernier étant défini au sens large comme un « autre » marqué d'une différence éthique plus encore que nationale (Jobard, 2012). Pour le chercheur, cette distinction amène les policiers et policières à suspendre dans certains cas le droit, lorsqu'ils et elles estiment être en présence d'ennemis du corps national; en cela, les trois ouvrages recensés nous semblent pouvoir discuter cette thèse. Si ces travaux montrent bien qu'un rôle central de la police est la distinction entre citoyens et étranger, cette catégorisation s'exprime au-delà des moments de suspension du droit, par son usage intensif et ciblé (les contrôles d'identité discriminatoires par exemple) ou encore par sa sous-application (situation d'under-policing). Ensuite, bien que l'organisation policière mette en œuvre cette distinction, elle est ensuite intégrée par les individus qui peuvent alors se situer eux-mêmes en marge de la communauté stato-nationale.

Bibliographie

AGUILERA T., CHEVALIER T., 2021, « Les méthodes mixtes pour la science politique », Revue française de science politique, 71, 3, p. 365-389.

CYR J., 2017, « The Unique Utility of Focus Groups for Mixed-Methods Research », *PS: Political Science & Politics*, 50, 4, p. 1038-1042.

DEFENSEUR DES DROITS, 2017, Enquête sur l'accès aux droits. Volume 1 : Relations police/population : le cas des contrôles d'identité, 45 p. p.

Delegation Interministerielle a la Lutte Contre le Racisme, l'Antisemitisme et la Haine anti-LGBT, 2021, « Police et racisme : 12 recommandations pour améliorer la formation des agents et la lutte contre le racisme ».

ENGBERSEN G., 1999, « Sans-papiers : Les stratégies de séjour des immigrés clandestins », Actes de la recherche en sciences sociales, 129, 1, p. 26-38.

ESCAFRÉ-DUBLET A., GUIRAUDON V., TALPIN J., 2023, « Fighting discrimination in a hostile political environment: the case of "colour-blind" France », Ethnic and Racial Studies, 46, 4, p. 667-685.

GAU J.M., BRUNSON R.K., 2010, « Procedural Justice and Order Maintenance Policing: A Study of Inner-City Young Men's Perceptions of Police Legitimacy », *Justice Quarterly*, 27, 2, p. 255-279.

GAUTHIER J., 2012, Origines contrôlées. La police à l'épreuve de la question minoritaire à Paris et à Berlin. Geprüfte Herkunft. Polizeiliches Handeln gegenüber Minderheiten in Paris und Berlin., phdthesis, Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines.

GOFFMAN E., 1975, Stigmate: les usages sociaux des handicaps, Paris, Les Éditions de Minuit, 175 p.

HOUGH M., JACKSON J., BRADFORD B., MYHILL A., QUINTON P., 2010, « Procedural Justice, Trust, and Institutional Legitimacy », *Policing*, 4, 3, p. 203-210.

Huq A.Z., Tyler T.R., Schulhofer S.J., 2011, « Why does the public cooperate with law enforcement? The influence of the purposes and targets of policing », *Psychology, Public Policy, and Law, 17*, 3, p. 419-450.

JOBARD F., 2012, « Propositions sur la théorie de la police », Champ pénal/Penal field, Vol. IX.

JOBARD F., LEVY R., LAMBERTH J., NEVANEN S., 2012, « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, *67*, 3, p. 423-451.

JOUNIN N., AHMADOUCHI F., KETTAL Y., KRUMNOW N., MIMOUN A., MOKRANI L., MONGONGNON J., ORSINI P., OTTO C., RONDOU L., TAMEGA A., TILBOURG L., BACHIRI A., TOURE E.H., TUBEUF U., BAKHAYOKHO B., BIHET J., BOUALI R., COGNASSE N., MELLAH S.E., GICQUEL C., JOSSE M., 2015, « Le faciès du contrôle », *Déviance et Société*, *Vol. 39*, 1, p. 3-29.

LEVY R., 2016, « La police française à la lumière de la théorie de la justice procédurale », *Déviance et Société*, *Vol. 40*, 2, p. 139-164.

LIPSKY M., 2010, Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services, expanded ed., New York, N.Y, Russell Sage Foundation, 275 p.

MAILLARD J. DE, 2019, « Les contrôles d'identité, entre politiques policières, pratiques professionnelles et effets sociaux. Un état critique des connaissances », Champ pénal/Penal field, 16.

MAILLARD J. DE, 2023, « Experiencing Police Stops in France: Low-Level Tensions, Trust and Citizenship », *European Journal of Policing Studies*, *6*, 1, p. 5-26.

MAILLARD J. DE, HUNOLD D., ROCHE S., OBERWITTLER D., ZAGRODZKI M., 2016, « Les logiques professionnelles et politiques du contrôle. Des styles de police différents en France et en Allemagne », Revue française de science politique, 66, 2, p. 271-293.

MANNING P.K., 2003, Policing contingencies, Chicago, University of Chicago Press, 298 p.

PREGNOLATO A., 2017, « L'espace des mobilisations contre les violences des forces de l'ordre en France depuis les années 1990 », *Mouvements*, *92*, 4, p. 38-47.

ROUX G., 2017, « Expliquer le rejet de la police en banlieue : discriminations, « ciblage des quartiers » et racialisation. Un état de l'art », *Droit et société*, *N° 97*, 3, p. 555-568.

ROUX G., ROCHE S., 2016, « Police et phénomènes identitaires dans les banlieues : entre ethnicité et territoire », Revue française de science politique, Vol. 66, 5, p. 729-750.

SALA PALA V., 2010, « Faut-il en finir avec le concept de racisme institutionnel ? », Regards Sociologiques, 39, p. 31-47.

SIMON P., TIBERJ V., 2016, « Les registres de l'identité : Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale », dans BEAUCHEMIN C., HAMEL C., SIMON P. (dirs.), *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined Éditions (Grandes Enquêtes), p. 531-558.

SPIRE A., 2016, « État des lieux. Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'État », Gouvernement et action publique, VOL. 5, 4, p. 141-156.

TERRASSE M., 2019, « Dimensions of belonging: relationships between police identity checks and national identity in France », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47, 15, p. 1-22.